

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 178

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« système »

insérer le mot :

« faussement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce qui est appelé "système universel" n'est que la refonte vers le moins disant des régimes spéciaux. Rien d'universel dans le fait de pousser les personnes à collecter des points, dont elles auront des bénéfices tout à fait individuels, rien d'universel dans le fait de refuser que les hauts revenus n'aient plus accès au système solidaire public. Surtout quand on exclut de ce système prétendument universel les policiers et d'autres professions. Pourquoi les exempter de ce système de retraites s'il est si désirable, si juste, si solidaire, s'il ne conduit pas à une baisse des pensions et à un report du départ à la retraite ? Osons une hypothèse : parce que le libéralisme autoritaire a besoin de la police pour imposer ce projet de loi contre l'avis de la majorité des Français.